

L'OFFICIEL

Actes officiels et recommandations



ACTES OFFICIELS

RAPPORTS D'EXPERTS

SANTÉ ANIMALE

En 2014, l'Afrique du Sud a été officiellement reconnue par l'OIE comme « pays comportant une zone indemne de fièvre aphteuse où la vaccination n'est pas pratiquée ».

Suite à la réception d'une notification du Délégué de l'Afrique du Sud auprès de l'OIE faisant état d'un foyer de fièvre aphteuse dans ladite zone, le statut susmentionné est suspendu à compter du 2 janvier 2019.

Selon les [procédures opérationnelles standard pour la suspension d'un statut sanitaire officiellement reconnu](#), le pays dispose d'un délai de deux ans pour recouvrer son statut officiel antérieur en se conformant aux dispositions applicables du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*.

Contact : [Service des statuts](#)

SANTÉ ANIMALE

► STATUTS SANITAIRES OFFICIELS

Afrique du Sud – Suspension du statut de « pays comportant une zone indemne de fièvre aphteuse où la vaccination n'est pas pratiquée »



L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Pays membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 301 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France

Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int